ADAPEI 69

Un « chez soi » en mode collectif

Depuis 2013, 52 personnes en situation de handicap mental ou psychique conabitent au sein de la résidence Plurielle. Chacun est chez soi dans son propre appartement tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif et social.



mi-chemin entre le foyer d'hébergement traditionnel et l'appartement en milieu ordinaire, la résidence Plurielle constitue un bel exemple d'habitat inclusif. A Tassin-la-Demi-Lune, 52 personnes handicapées disposent de leur propre logement tout en ayant la sécurité d'un étayage assuré par une équipe de huit professionnels de l'Adapei 69. « La résidence ne possède ni cuisine centrale, ni femme de ménage, maîtresse de maison ou personnel médical. Les résidents gèrent leur vie quotidienne de manière autonome, paient leur loyer et leurs charges comme en milieu ordinaire, explique la directrice Véronique Billi. S'ils ont besoin d'une aide ménagère ou d'une infirmière, ils peuvent faire appel à quelqu'un d'extérieur et compter sur le soutien de

l'équipe d'accompagnants pour les aider dans leurs démarches. »

Citoyens à part entière

Les professionnels de l'Adapei 69 adaptent leur accompagnement au cas par cas: « Nous pouvons intervenir pour aider un résident qui souhaite apprendre à cuisiner, entretenir son logement ou gérer son budget, détaille Christelle Taleb, monitrice-éducatrice. Nous pouvons aussi les accompagner vers des activités type MJC ou pour se rendre une première fois dans un Groupe d'entraide mutuelle (GEM). Le but est d'impulser la démarche pour qu'ils puissent devenir autonomes par la suite. »

L'ouverture sur la vie sociale et citoyenne constitue un point essentiel : certains résidents sont devenus membres du conseil de

quartier, d'autres ont suivi des formations pour apprendre les gestes de premiers secours ou participé à des séminaires sur la pair-aidance. Des locataires préparent un spectacle avec une troupe de théâtre et des lycéens... « L'animatrice propose de nombreuses actions pour permettre aux résidents de s'affirmer comme citoyens à part entière et contribuer à déstigmatiser le handicap mental et psychique. Des séances de sensibilisation ont par exemple été organisées auprès du personnel de la mairie en lien avec la commission accessibilité de l'Adapei », précise Véronique Billi.

Le profil des résidents est très varié : ils arrivent à la résidence après avoir vécu de nombreuses années en institution ou quittent leurs parents pour la première fois. Certains ont déjà eu un appartement en milieu ordinaire mais s'y sentaient trop isolés, d'autres enfin ont été orientés après un séjour en hôpital psychiatrique. « Nous avons la chance d'avoir noué de forts partenariats avec des associations spécialisées dans le handicap psychique comme l'Unafam, AMAHC ou le GRIM, et le centre hospitalier psychiatrique Saint-Jean de Dieu ainsi que des professionnels de santé de ville, indique Véronique Billi. Les personnes

peuvent vivre une vie quasi ordinaire tout en ayant un étayage qui leur permet de ne pas décompenser. Nous constatons d'ailleurs très peu d'hospitalisations en psychiatrie. » L'accueil n'est pas limité dans le temps, il est lié à l'autonomie de chacun. Certains résidents évoluent vers un habitat 100 % ordinaire où ils peuvent éventuellement bénéficier d'un accompagnement social dispensé par le SAVS dont les bureaux sont situés sur le même site. « Nous avons aussi des départs vers des foyers de vie et foyers d'hébergement ou des retours en famille, lorsque les personnes rencontrent des difficultés trop importantes », précise la directrice. C'est tout l'intérêt de la résidence Plurielle: permettre aux personnes en situation de handicap d'expérimenter en conditions réelles un logement quasi-ordinaire tout en ayant un « filet de sécurité ». •

Aurélie Vion

